

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE NYONS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29
PROCURATIONS : 5		

Séance du 5 AVRIL 2023

Date de la convocation
30 mars 2023

Date d'affichage
30 mars 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS  
et le CINQ AVRIL

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

**Présents :** M. DAYRE - Mme LAURENT - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - Mme PILOZ - M. ROUSSELLE - Mme LOUPIAS, Adjoins,  
M. MONPEYSSEN - M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BRUN-CASTELLY - M. CARRERE - M. RINCK - M. TEULADE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN - M. ALLÉE - Mme FLAMAIN - Mme TEISSEYRE - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

**Absents avec procuration :** M. TATONI - Mme BERGER-SABATIER - M. MOUTARD - Mme BOTTINI - Mme TAILLEUX.

**Secrétaire de séance :** Mme TEISSEYRE

2023 - 04 - 35

AFFAIRES FINANCIERES

Subvention Conventionnelle 2023  
au profit du Pôle Sanitaire et Médico-Social du pays Nyonsais-Baronnies

**RAPPORTEUSE :** Mme Marie-Christine LAURENT

Conformément au Budget Primitif 2023, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le versement au Pôle Sanitaire et Médico-Social du Pays Nyonsais-Baronnies, d'une subvention de 44 986,50 €, correspondant à la participation de la Ville au fonctionnement de cette structure à hauteur de 6,50 € par habitant.

Il est rappelé que le Pôle Sanitaire et Médico-Social est une Association Loi 1901 gestionnaire de services de soins et d'accompagnement à domicile.

Le PSMS regroupe :

- un Centre de Santé Infirmier sur le Secteur du Haut Nyonsais,
- un Service de Soins infirmiers à domicile sur les 2 secteurs de NYONS et du Haut-Nyonsais,
- un Service d'aide et d'accompagnement à domicile agréé à l'Aide Sociale.

Ces services interviennent auprès :

- des personnes âgées en situation de dépendance,
- des personnes en situation de handicap,
- des familles,
- de toutes personnes requérant ses services.

Le financement est assuré en grande partie par le Département de la Drôme mais aussi la CARSAT, la Caisse d'Allocations Familiales, les mutuelles et les personnes elles-mêmes.

L'une des caractéristiques de ce service est qu'il dessert la Vallée de l'Eygues et donc assure des déplacements longs jusqu'aux domiciles des bénéficiaires.

Les ressources provenant du Département sont très encadrées. Elles ne tiennent pas compte d'une implantation en milieu rural de moyenne montagne générant des surcoûts non négligeables, c'est pourquoi l'Association sollicite le soutien des communes desservies.

Le PSMS du Nyonsais-Baronnies s'occupe de 222 personnes sur la Commune de NYONS et de 343 personnes sur l'ensemble de son secteur.

Cette dépense est prévue à l'article 6574-1 du Budget Primitif.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,  
Maire de NYONS


